

## COOPERATION

Cadre de normes de l'Organisation Mondiale des Douanes (SAFE)	45
Jumelage institutionnel entre les Douanes marocaine et italienne	46
Coopération en matière de formation	48

La coopération  
des acteurs divers avec une vision de progrès partagée



Convaincue du rôle central de la coopération dans la mise en œuvre de la politique douanière, l'ADII cherche en permanence à multiplier et à diversifier les canaux d'échange avec différents partenaires nationaux et étrangers.

Cette volonté se manifeste par une action de dynamisation de la coopération pour une mutualisation des expériences et une amélioration de l'efficacité de l'intervention des services douaniers au rythme et à la performance souhaités.

## CADRE DE NORMES DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (SAFE)

Accompagner l'évolution de l'environnement des échanges s'avère pour la communauté douanière internationale un impératif, non seulement pour contribuer à la croissance économique des nations, mais également pour maîtriser au mieux les risques pouvant être induits par la fluidité du commerce.

D'où l'initiative de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) d'instaurer un référentiel normatif visant à fournir aux institutions douanières ainsi qu'à leurs partenaires commerciaux un cadre leur permettant d'agir et d'évoluer.

Sensible aux exigences de son environnement, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a manifesté son intention de mettre en œuvre ce cadre communément appelé " SAFE " (Security And Facilitation of the global Environment) dont les énoncés correspondent, dans leur portée, aux fondements de la stratégie de modernisation de l'ADII.

Intégrant cette dimension, la Douane œuvre depuis plus d'une année dans le sens de la concrétisation de ce chantier d'envergure en adoptant une démarche pragmatique et progressive inspirée aussi bien des pratiques et des procédures douanières actuellement en vigueur, que des données liées au contexte national et international.

L'année 2006 a été marquée par une analyse de l'existant et une évaluation des besoins, étape préalable à la déclinaison des axes devant être approchés pour se conformer aux normes de référence fixées par SAFE.

Soutenue par l'OMD dans cette démarche et à l'instar d'autres administrations douanières, l'ADII a reçu des experts de ladite organisation dans le cadre d'une mission de diagnostic du dispositif législatif, réglementaire et procédural en vigueur.

Tournée vers l'avenir et cherchant à réunir les conditions d'une mise en œuvre réussie de ce cadre normatif, la Douane a capitalisé sur les conclusions du rapport de diagnostic de l'OMD et a entamé la phase d'élaboration d'un plan d'action ambitieux formalisant des objectifs et des actions précis visant notamment :

- l'amélioration de la qualité du contrôle douanier ;
- le développement du partenariat avec les opérateurs du commerce extérieur ;
- la coordination avec les autorités compétentes concernées par la chaîne logistique mondiale ;
- la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires (renforcement des capacités, communication, coopération internationale, etc.).

Les premiers jalons de la mise en œuvre du cadre de normes étant posés, la Douane s'attèle aujourd'hui à la sensibilisation de l'environnement externe, particulièrement le secteur privé, pour mieux le faire adhérer à ce projet d'un apport certain pour chacune des parties.

## JUMELAGE INSTITUTIONNEL ENTRE LES DOUANES MAROCAINE ET ITALIENNE

Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association un contrat de jumelage a été conclu en 2005 entre, d'une part, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et le Ministère du Commerce Extérieur et, d'autre part, le Ministère du Commerce International Italien.

S'inscrivant dans le cadre d'une vision ambitieuse de l'avenir des relations de coopération avec l'Europe, ce chantier vise un triple objectif :

- préparer les conditions de mise en cohérence de l'arsenal national législatif et procédural douanier avec celui communautaire ;
- renforcer l'efficacité de l'intervention douanière sur différents plans ;
- contribuer à l'amélioration des performances de la Douane marocaine dans les domaines objets dudit contrat de jumelage.

Le but ultime étant d'harmoniser et de simplifier les procédures du commerce extérieur et de créer la synergie de l'ensemble des intervenants dans ce domaine, en vue d'améliorer la fluidité des échanges commerciaux aux frontières.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2006, les Douanes marocaine et italienne ont entamé la concrétisation des dispositions du contrat de jumelage en ayant esquissé les contours d'un programme d'actions communes, dont la mise en œuvre a été confiée à des groupes d'experts relevant des deux administrations pour aboutir conjointement aux objectifs assignés à ce projet.

La logique ayant sous-tendu la conduite de ce jumelage institutionnel repose sur une analyse comparative des deux systèmes douaniers, centrée aussi bien sur les éléments de l'infrastructure douanière mise en place que sur les composantes de la relation avec le secteur privé et les mesures préconisées dans le sens du soutien de l'internationalisation de l'entreprise.

A la lumière des résultats du benchmark mené, le travail des experts débouchera sur un programme d'actions opérationnelles visant à aligner le système douanier marocain au modèle communautaire et permettre, in fine, aux deux parties de capitaliser mutuellement sur les points forts des deux expériences.

Saisissant cette opportunité pour renforcer davantage ses capacités, l'ADII continue de faire de ce chantier un des éléments clé de la politique de mise à niveau de l'économie nationale et de son intégration dans le système des échanges commerciaux mondiaux.

## ACCORD DE LIBRE ECHANGE MAROC-USA

L'année 2006 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'Accord de libre échange (ALE) signé avec les Etats-Unis d'Amérique.

Comme prévu par cet Accord, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a procédé à la mise en application de la procédure de gestion des contingents selon le principe dit « premier venu, premier servi ».

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'Accord, l'assistance technique prévue a été, également, actionnée au cours de la même année par des séminaires de formation qui se sont déroulées aussi bien au Maroc qu'aux Etats-Unis d'Amérique.

## COOPÉRATION EN MATIÈRE DE FORMATION

Adoptant une stratégie de coopération avec ses partenaires, l'ADII a pu concrétiser plusieurs actions de formation et mettre en œuvre toute son expertise pour contribuer aux actions d'insertion et d'apprentissage.

### La Coopération Internationale

La coopération internationale étant considérée comme un axe de développement important, une attention particulière a été accordée à la mise en place d'actions de formation au profit d'un certain nombre de cadres et agents douaniers.

Dans un objectif de renforcement des connaissances et de développement des compétences du personnel dans différents domaines douaniers, 24 actions de formation (cumulant 1.015 Jour/Homme/Formation) ont été dispensées en 2006 au profit de 402 cadres et agents douaniers. En outre, l'année 2006 a coïncidé avec le lancement de 15 actions de formation et d'assistance technique, dans le cadre de l'Accord de jumelage conclu avec la Douane Italienne. Ces formations ont concernés 266 douaniers.

### La Coopération Nationale

Les efforts déployés cette année dans le cadre du partenariat national en matière de formation se sont traduits par un ensemble d'actions ciblant les Forces Armées Royales et la Cour des Comptes.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 37 bénéficiaires qui ont pu prendre connaissance des missions dévolues à la Douane et des principes de la comptabilité douanière. Sur le même registre, plusieurs visites aux structures de l'ADII ont été organisées au profit d'officiers stagiaires de la Gendarmerie Royale, d'ingénieurs stagiaires de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) et d'étudiants de l'Institut Supérieur d'Administration (ISA) et ce, dans l'objectif de mettre en exergue la contribution économique, fiscale et sécuritaire de l'ADII.

### Les formations transverses

S'inscrivant dans le cadre du plan transverse mené par le Ministère des Finances et de la Privatisation (MFP), 7 formations transversales ont été animées au profit de 45 cadres de l'ADII au sein même du Ministère. Par ailleurs, 20 cadres nouvellement recrutés, relevant des Services Centraux et Extérieurs de l'ADII, ont pris part au cours de l'année 2006 à un cycle de formation d'insertion organisé par le MFP.

## Les stages pratiques

Consciente des enjeux économiques et sociaux des actions d'insertion et de formation des jeunes diplômés, l'ADII a poursuivi sa politique d'ouverture sur le monde universitaire en accueillant et en encadrant de futurs lauréats de l'enseignement public et privé.

En 2006, un total de 551 étudiants de grandes écoles d'ingénieurs notamment (EMI, ENIM, ENSIAS, etc.), ont pu bénéficier de stages pratiques au sein des structures centrales (54%) et extérieures (46%) de la Douane.